

ASSEMBLÉE NATIONALE7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-2548

présenté par

M. Limongi, M. Gery, M. Villedieu, M. Giletti, Mme Rimbert, Mme Ménaché, M. David Magnier,
Mme Blanc, M. Pfeffer, Mme Diaz, M. Bilde, Mme Mélin, M. Blairy, M. Meizonnet,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Ballard, Mme Joubert, Mme Parmentier, M. de Lépinau,
Mme Pollet, M. Golliot, M. Markowsky, Mme Hamelet, Mme Bouquin, M. Chenu, M. Beaureain,
M. Lottiaux, Mme Robert-Dehault, M. Allegret-Pilot, Mme Martinez, M. Dussausaye, M. Weber,
Mme Lechanteux, M. Rivière, M. Sanvert, Mme Lelouis, M. Meurin, M. Boulogne, M. Dragon,
M. Houssin, M. Evrard, M. Tesson, M. Ménagé, Mme Levavasseur, Mme Griset, M. Tonussi,
M. Muller, Mme Laporte, Mme Roy, M. Lioret, M. Bentz, Mme Joncour, Mme Florence Goulet,
M. Dessigny, M. Rambaud, M. Jenft, M. Mauvieux, Mme Sabatini, M. Falcon, M. Patrice Martin,
M. Jolly, M. Tivoli et M. Bernhardt

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| Programmes | + | - | <i>(en euros)</i> |
|---|------------|------------|-------------------|
| Aide économique et financière au développement | 90 000 000 | 0 | |
| Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement | 0 | 0 | |
| Solidarité à l'égard des pays en développement | 0 | 90 000 000 | |
| Restitution des « biens mal acquis » | 0 | 0 | |
| Fonds de solidarité pour le développement | 0 | 0 | |
| TOTAUX | 90 000 000 | 90 000 000 | |
| SOLDE | | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de dénoncer le gaspillage des fonds alloués à la mission Aide publique au développement, qui continue de financer des pays tels que la Chine, deuxième puissance économique mondiale.

Il est inacceptable que l'argent des contribuables français soit distribué de manière quasi aléatoire sur les recommandations de l'OCDE, sans considération pour les priorités de la France. Malgré les critiques récurrentes, la France persiste à soutenir des économies qui ne nécessitent plus cette aide, alors que des secteurs cruciaux de notre propre pays sont sous-financés.

Le financement peut être utile lorsqu'il est bien ciblé, par exemple pour soutenir le développement des pays afin de limiter l'émigration. Cependant, de nombreux abus ont été constatés.

À travers cet amendement, nous demandons la réaffectation de ces fonds, non pas vers des projets internationaux mal ciblés, mais vers des initiatives utiles et concrètes pour la sécurité de notre pays. Nous proposons de rediriger ces ressources vers le Fonds fiduciaire de lutte contre le blanchiment d'argent (LAB) et de lutte contre le terrorisme (LAT), relevant du programme n°110. Ce fonds joue un rôle primordial dans le renforcement de nos capacités de lutte contre les réseaux criminels et terroristes, en soutenant des actions à la fois sur le territoire national et à l'international.

Ainsi nous proposons de prélever 90 millions d'euros de crédit de l'action 07 "Coopération communautaire" du programme n°209 "Solidarité à l'égard des pays en développement" et abonder d'autant l'action 01 "Aide économique et financière multilatérale" du programme n°110 "Aide économique et financière au développement".